



Bulletin Officiel

N°7514 Mercredi 24 décembre 2025

www.cmf.tn

30ème année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

TAWASOL GROUP HOLDING -TGH	2
LANCLEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES	
VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025	3
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION	
A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	5

AVIS DES SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE : LIBERATION DE LA CATEGORIE B

TUNISAIR 2025- 2	7
------------------	---

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	8
---------------------------------------	---

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 01/09/2025)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES PRO FORMA ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING - TGH

ANNEXE III

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- BTK 2025-1

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- UBCI SUBORDONNE 2025-2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- ATL 2025-2

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Conformément aux Instructions du Conseil du Marché Financier publiées dans son communiqué du 16 décembre 2025, la société Tawasol Group Holding a établi des états financiers consolidés pro forma arrêtés au 31 décembre 2024, tenant compte des provisions objet des réserves figurant dans le rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

Ces états traduisent la situation financière et les performances qui auraient été constatées, si ces réserves avaient été prises en compte ou corrigées à la date de leur survenance effective.

Les états financiers consolidés pro forma font apparaître un résultat consolidé pro forma-part du groupe déficitaire de 3 306 950 DT au lieu d'un résultat consolidé-part du groupe bénéficiaire de 1 148 591 DT et ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes de la société.

La cotation du titre « TGH », reprendra jeudi 25 décembre 2025.

بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتنكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 إلى 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بهم طبقاً لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيقية للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من **1 جويلية 2025**.

ويمكن الوصول إلى هذه التطبيقية واستعمالها عبر الرابط الإلكتروني <https://jibaya.tn>، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعى الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيقية لإيداع التصاريح في الآجال القانونية، وتفادي أي تأخير أو إخلال بواجبات المحمولة عليها بمقتضى القانون.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025.**

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 31/12/2025

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة ب்டقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحكومة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 31/12/2025.

ومن جهة أخرى، فإن مراقببي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بذلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبق على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse et aux sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2 »

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair- porte à la connaissance du public que **le montant relatif aux 252 000 obligations souscrites, le 20 novembre 2025, dans la catégorie B de l'«Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2»**, émis sans recours à l'appel public à l'épargne, soit **25 200 000 dinars**, a été totalement libéré le **18 décembre 2025**.

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		123,874	131,198	131,221
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		173,296	183,888	183,930
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		142,702	151,496	151,524
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		155,522	165,624	165,654
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		147,960	156,397	156,420
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		152,977	163,244	163,273
7 FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08		141,042	148,258	148,278
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		57,434	61,118	61,127
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		42,283	45,064	45,071
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		143,750	153,213	153,240
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		125,992	134,151	134,174
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		125,576	134,019	134,043
13 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07		108,189	115,628	115,649
14 SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		100,604	107,193	107,211
15 AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		101,361	108,227	108,244
16 ATTUARI PREMIUM SICAV	ATTUARI GESTION	08/08/25		-	101,787	101,803
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
17 FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07		22,121	23,453	23,457
18 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		153,803	162,940	162,976
19 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		147,502	153,720	153,736
20 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,047	14,818	14,820
21 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		213,112	226,889	226,927
22 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		120,228	127,032	127,052
23 ATTUARI FCP OBLIGATAIRE	ATTUARI GESTION	23/08/21		125,088	132,845	132,863
24 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		17,435	18,578	18,581
25 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		110,791	118,286	118,307
26 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		106,015	113,714	113,732
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
27 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,346	2,513	2,517
SICAV MIXTES						
28 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		76,296	84,872	84,995
29 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		158,301	175,673	177,213
30 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		114,137	133,838	134,092
31 AMEN ALLIANCESICAV	AMEN INVEST	17/02/20		131,813	139,513	139,537
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
32 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		167,736	201,030	201,048
33 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		628,033	723,682	723,956
34 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		149,426	160,162	160,094
35 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		208,817	228,446	227,228
36 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		115,011	132,531	132,233
37 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		162,164	190,710	191,551
38 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		191,263	219,304	218,803
39 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		174,699	200,603	200,080
40 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		28,699	35,959	36,208
41 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		107,771	117,190	117,162
42 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,191	1,369	1,371
43 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,236	1,490	1,489
44 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		-	109,472	109,771
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
45 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 694,541	3 032,401	3 030,325
46 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		266,280	333,893	336,512
47 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,507	4,234	4,225
48 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,104	3,637	3,633
49 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		50,086	54,654	55,354
50 FCP HAYEIT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,510	1,577	1,577
51 FCP HAYEIT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,344	1,580	1,585
52 FCP HAYEIT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,366	1,662	1,673
53 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		17,980	21,602	21,605
54 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		13,154	16,593	16,880
55 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		18,288	22,112	22,090
56 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		5 750,273	6 473,903	6 545,173
57 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11		97,168	120,284	122,022
SICAV ACTIONS						
58 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		105,131	132,024	132,225
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
59 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,424	1,827	1,843

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION SICAV OBLIGATAIRES							
60 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	115,135	115,151
61 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	102,557	102,574
62 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	109,462	109,480
63 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	106,526	106,540
64 SICAV AXE TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	113,260	113,281
65 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	108,563	108,582
66 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	104,981	105,004
67 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	110,262	110,283
68 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	109,672	109,691
69 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	107,374	107,389
70 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	107,747	107,764
71 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	106,636	106,657
72 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	110,827	110,841
73 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	106,343	106,361
74 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	106,291	106,298
75 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	110,388	110,405
76 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	105,708	105,726
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
77 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	116,939	116,958
78 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	109,010	109,042
79 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	113,124	113,144
80 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	108,989	109,022
81 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 069,209	1 069,427
82 FCP SMART CASHPLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 808,160	10 810,824
83 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	107,553	107,567
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBOOMADAIRE							
84 FCP HELION SEPTIM *	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	En liquidation	En liquidation
85 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	109,293	109,461
86 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	103,412	103,564
SICAV MIXTES							
87 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	78,263	78,232
88 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	154,440	154,753
89 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	18,222	18,201
90 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	398,867	398,874
91 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV**	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 880,858	2 880,376
92 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	69,882	69,729
93 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	55,578	55,521
94 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	117,642	117,656
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
95 FCP IRADETT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
96 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	21,989	21,985
97 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	22,221	22,065
98 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,908	18,830
99 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	111,154	111,176
100 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	101,481	100,756
101 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	107,370	106,679
102 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	123,289	123,262
103 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	123,058	123,659
104 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	15,125	15,141
105 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	124,018	123,421
106 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	101,332	101,834
FCP MIXTES - VL HEBOOMADAIRE							
107 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	138,425	138,281
108 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	191,572	190,649
109 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	191,671	191,944
110 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	240,835	240,322
111 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	218,377	217,920
112 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	214,251	214,262
113 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	36,296	36,638
114 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 938,642	12 914,976
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	127,181	128,454
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 895,187	6 898,966
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	13,239	13,309
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	197,246	199,092
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	14 402,847	14 595,211
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	13 066,057	13 088,107
121 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 588,101	11 559,452
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 797,303	12 774,130
123 FCP FUTURE10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 755,214	11 719,660
124 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	13,153	13,205
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	132,004	131,629
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	121,065	120,658
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	138,468	138,035
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 353,057	1 351,490

* OPCVM en liquidation

** Initialement dénommée STRATEGIE ACTIONS SICAV

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie - DAAM Tamweel-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances MaghrebiaS.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Pouline Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutualleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d>Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord –1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheireddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29. ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechitel, Tunis	71 790 255
38. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45. Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaqia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir AlJazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR "	Avenue Taïb M'hiri –Bâtiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66. Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDÉ International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Hocine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2 ^{ème} étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbo	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZTOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

45	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
47	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
48	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
49	FCP IRADETT 50 (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
53	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
54	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
55	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
59	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
66	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
67	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
71	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
72	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
82	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
101	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
104	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
106	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
110	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
114	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
115	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
116	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
117	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
118	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
119	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
121	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
122	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
123	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
124	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
125	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
126	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

127	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
128	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

(1) OPCVM en liquidation

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDÉ	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El MateriMutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis

36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSACAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSACAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis

66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

Etats Financiers Consolidés Pro Forma

SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA

Siège Social : Résidence du Lac, Rue Lac Tanganyka, Immeuble H 3^{ème} Etage, les berges du Lac

La société TAWASOL GROUP HOLDING publie, ci-dessous, l'avis des auditeurs indépendants M Hedi MALLEKH (Union des Experts Comptables) et M Moez Ben ALI sur les états financiers consolidés Pro Forma de l'exercice clos au 31.12.2024.

Avis des auditeurs indépendants
Etats financiers consolidés Pro Forma
Exercice clos au 31 Décembre 2024

Tunis, le 22/12/2025

À l'attention du Conseil d'administration de la société
TAWASOL GROUP HOLDING S.A. (TGH)

1. Objet du rapport

Suite à votre demande et en notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons procédé à la vérification des états financiers consolidés pro forma de votre société **TAWASOL GROUP HOLDING S.A. (TGH)** au 31 décembre 2024, comprenant le bilan consolidé pro forma, l'état de résultat consolidé pro forma, l'état des flux de trésorerie consolidé pro forma ainsi que les notes explicatives y afférentes.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan consolidé pro forma de **145.599.470** dinars et un résultat consolidé pro forma – part du groupe déficitaire de **3.306.950** dinars.

2. Opinion

À notre avis, les informations financières pro forma ont été convenablement compilées, dans tous leurs aspects significatifs, sur la base des critères décrits en Note « VII- Note explicative des ajustements »; ladite compilation reposant spécifiquement sur la prise en compte de la levée des réserves quantifiables formulées dans notre rapport d'audit des états financiers consolidés daté du 03 décembre 2025.

Cette base est cohérente avec les méthodes comptables de la société TGH et les principes du système comptable des entreprises.

3. Paragraphe d'observation : Limitations inhérentes aux informations financières pro forma

Sans modifier l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que, par nature, les informations financières pro forma visent à illustrer l'impact des ajustements chiffrables liés aux réserves décrites dans notre rapport d'audit initial.

Toutefois, certaines réserves de notre rapport daté du 03/12/2025 n'ont pas pu faire l'objet d'un ajustement pro forma en raison de limitations d'étendue dont l'incidence ne peut être déterminée de manière fiable. Il s'agit notamment :

- De l'absence d'inventaire physique des immobilisations corporelles ;
- De l'absence d'états financiers audités pour les filiales basées en Algérie ;
- De l'impossibilité de vérifier les soldes de caisse à l'étranger ;
- De l'absence de pièces justificatives probantes pour les avances sur acquisition d'immobilisation à l'étranger.

En conséquence, bien que le pro forma intègre la levée des réserves relatives aux provisions (créances douteuses et risques) et au périmètre de consolidation (cas UTS-PALMA), il demeure affecté par les incertitudes liées à ces limitations d'étendue qui subsistent dans les chiffres présentés.

4. Fondement de la compilation et Responsabilité de la Direction

Le Conseil d'Administration est responsable de la compilation des informations financières pro forma. Celles-ci ont été établies pour illustrer l'effet qu'aurait eu la correction des anomalies ayant motivé nos réserves sur les états financiers consolidés (lesquels affichaient initialement un total bilan de 183.379.424 DT et un résultat part du groupe de 1.148.591 DT).

5. Responsabilité des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés pro forma

Notre responsabilité consiste à exprimer une **opinion d'assurance raisonnable** sur la compilation des informations financières consolidées pro forma établies par la direction. Cette mission ne constitue pas un audit au sens des normes internationales d'audit (ISA) et ne permet donc pas d'exprimer une opinion d'audit sur ces informations.

Nos travaux ont été réalisés conformément à la **norme ISAE 3420** et ont principalement consisté à :

- Vérifier les données de base : Nous nous sommes assurés que les données de base utilisées proviennent bien des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ayant fait l'objet de notre rapport d'audit initial.
- Vérifier l'exactitude arithmétique : Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs permettant le passage des comptes consolidés audités aux comptes consolidés pro forma.
- Vérifier la conformité des ajustements : Nous avons contrôlé que les ajustements pro forma correspondent précisément à la levée des réserves chiffrables identifiées dans notre rapport daté du 03/12/2025.

Tunis, le 22/12/2025

Union des experts comptables

Hedi Mallekh

Moez Ben Ali

BILAN Pro Forma AU 31.12.2024 (exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	Au 31/12/2024	Ajustement	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
				<i>Pro Forma</i>	
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles	II-1	6 839 956	0	6 839 956	6 830 801
Amortissement des immobilisations incorporelles	II-1-2	-5 070 632	0	-5 070 632	-4 505 324
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>		1 769 324	0	1 769 324	2 325 476
Immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles	II-2	59 603 443	0	59 603 443	57 164 919
Amortissement des immobilisations corporelles	II-2-1	-32 119 384	-998 132	-33 117 516	-31 677 397
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>		27 484 059	-998 132	26 485 927	25 487 522
Immobilisations financières					
Immobilisations financières	II-3	14 974 736	0	14 974 736	11 238 693
Titres mis en équivalence	II-3-3	1 342 806	0	1 342 806	1 348 703
Provisions sur immobilisations financières	II-3-4	-173 823	-100 000	-273 823	-203 823
<i>Immobilisations financières nettes</i>		16 143 718	-100 000	16 043 718	12 383 573
<i>Total des actifs immobilisés</i>		45 397 100	-1 098 132	44 298 968	40 196 571
<i>Autres actifs non courants</i>	II-4	3 619 392	-1 083 710	2 535 682	3 057 812
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		49 016 492	-2 181 842	46 834 650	43 254 383
ACTIFS COURANTS					
Stocks	II-5	39 147 499	-4 158 652	34 988 847	40 774 895
Provision	II-5-1	-945 918	-495 984	-1 441 902	-845 918
<i>Valeurs d'exploitation nettes</i>		38 201 581	-4 654 636	33 546 945	39 928 977
Clients et comptes rattachés	II-6	57 008 342	-5 126 790	51 881 552	50 015 843
Provision	II-6-1	-11 315 003	-7 469 968	-18 784 971	-10 967 424
<i>Clients et comptes rattachés nets</i>		45 693 339	-12 596 758	33 096 581	39 048 419
Autres actifs courants	II-7	44 573 836	-8 854 901	35 718 935	48 837 794
Provision	II-7-1	-4 912 504	-8 991 818	-13 904 322	-4 184 317
<i>Autres actifs courants nets</i>		39 661 332	-17 846 719	21 814 613	44 653 478
Liquidités et équivalents de liquidités	II-8	10 887 000	0	10 887 000	20 502 416
Provision	II-8-1	-80 319	-500 000	-580 319	-80 319
<i>Liquidités nettes</i>		10 806 681	-500 000	10 306 681	20 422 097
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		134 362 933	-35 598 113	98 764 820	144 052 971
TOTAL DES ACTIFS		183 379 424	-37 779 955	145 599 469	187 307 354

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN Pro Forma AU 31.12.2024 (exprimé en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	Au 31/12/2024	Ajustement	Au 31/12/2024 Pro Forma	Au 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	III-1	108 000 000	0	108 000 000	108 000 000
Réserves consolidées	III-1	-89 335 352	-35 513 329	-124 848 681	-88 272 763
Part des minoritaires dans les réserves	III-2	871 726	-918 580	-46 854	1 081 185
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		19 536 374	-36 431 909	-16 895 535	20 808 422
Résultat de l'exercice	III-1	1 148 591	-4 455 541	-3 306 950	-866 039
Part des minoritaires dans le résultat	III-2	16 963	627 135	644 097	-286 949
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		20 701 928	-40 260 315	-19 558 387	19 655 434
PASSIFS					
<i>Passifs non courants</i>					
Emprunts	III-3	20 294 355	0	20 294 355	26 543 214
Provisions	III-3-1	3 635 850	2 480 360	6 116 210	4 179 723
Total des passifs non courants		23 930 205	2 480 360	26 410 565	30 722 937
<i>Passifs courants</i>					
Fournisseurs & comptes rattachés	III-4	18 605 132	0	18 605 132	19 454 893
Autres passifs courants	III-5	48 284 757	0	48 284 757	48 988 212
Concours bancaires et autres passifs financiers	III-6	71 857 402	0	71 857 402	68 485 878
Total des passifs courants		138 747 291		138 747 291	136 928 983
TOTAL DES PASSIFS		162 677 497	2 480 360	165 157 857	167 651 920
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		183 379 424	-37 779 955	145 599 470	187 307 354

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE RESULTAT Pro Forma AU 31.12.2024 (exprimé en Dinars Tunisiens)

Désignation	NOTES	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Ajustement	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION					
+ Revenus	IV-1	72 156 298	0	72 156 298	72 213 515
+ Autres produits d'exploitation		758 950	0	758 950	1 762 662
Total des produits d'exploitation		72 915 248	0	72 915 248	73 976 177
CHARGES D'EXPLOITATION					
- Variation de stock de produits finis et encours	IV-8	-1 805 201	-524 936	-2 330 137	1 390 158
+ Achats d'approvisionnement consommés	IV-2	-41 904 321	-633 904	-42 538 225	-43 101 167
+ Charges de personnel	IV-3	-8 366 528	0	-8 366 528	-8 224 391
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	IV-9	-4 217 307	-1 834 665	-6 051 972	-3 243 815
+ Autres charges d'exploitation	IV-4	-10 432 996	0	-10 432 996	-14 609 222
Total des charges d'exploitation		-66 726 353	-2 993 505	-69 719 858	-67 788 437
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 188 895	-2 993 505	3 195 390	6 187 740
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES					
- Charges financières nettes	IV-5	-9 210 055	-834 901	-10 044 956	-10 717 327
+ Produits des placements	IV-6	3 942 983	0	3 942 983	1 032 654
+ Autres gains ordinaires	IV-7	1 369 232	0	1 369 232	5 246 431
+ Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-73 851	0	-73 851	-79 171
- Autres pertes ordinaires		-662 282	0	-662 282	-1 949 856
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 554 922	-3 828 406	-2 273 484	-279 528
Impôt sur le bénéfice		-389 369	0	-389 369	-873 460
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		1 165 554	-3 828 406	-2 662 852	-1 152 988
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 165 554	-3 828 406	-2 662 852	-1 152 988
Part des minoritaires dans le résultat		16 963	627 135	644 097	-286 949
Résultat consolidé - Part du groupe		1 148 591	-4 455 541	-3 306 950	-866 039

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE Pro Forma AU 31.12.2024 (exprimé en Dinars Tunisiens)

Désignation	V	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Ajustement	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION					
+ Résultat consolidé		1 148 591	-4 455 541	-3 306 950	-866 039
Quote-part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		16 963	627 135	644 097	-286 949
Ajustements pour :					
Dotations aux amortissements et provisions		4 217 307	1 834 665	6 051 972	3 243 815
Variation des stocks		1 627 396	4 158 652	5 786 048	6 975 731
Variation des créances		-6 992 499	5 126 790	-1 865 709	4 103 585
Variation des autres actifs		2 320 929	-8 375 411	-6 054 481	-6 645 021
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes		-1 553 216	0	-1 553 216	-9 777 377
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		73 851	0	73 851	79 171
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	859 322	-1 083 710		-224 388	-3 173 085
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT					
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles		-4 398 565	0	-4 398 565	-3 302 384
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		1 098 782	0	1 098 782	2 308 481
- Décaissement affecté à l'acquisition d'immo financières		-3 736 042	0	-3 736 042	-153 551
- Décaissement provenant de l'acquisition d'autres actifs non courants		-561 579	1 083 710	522 131	-3 001 848
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-7 597 404	1 083 710		-6 513 694	-4 149 302
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT					
+ Décaissement / Encaissement provenant des emprunts		-6 153 100	0	-6 153 100	-3 485 515
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-6 153 100		0	-6 153 100	-3 485 515
VARIATION DE TRESORERIE					
Trésorerie au début de l'exercice		-6 368 711	0	-6 368 711	4 439 191
Trésorerie à la clôture de l'exercice		-19 259 893	0	-19 259 893	-6 368 711

METHODES COMPTABLES

I- Référentiel d'élaboration des états financiers Pro Forma

Les états financiers consolidés Pro Forma du groupe TAWASOL GROUP HOLDING SA sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et compte tenu des hypothèses indiquées ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1);
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers consolidés pro forma sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- convention de la permanence des méthodes,
- convention de la périodicité,
- convention de prudence,
- convention du coût historique, et
- convention de l'unité monétaire.

II- Principes de consolidation

II-1-Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés Pro Forma regroupent les comptes des filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée,
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- soit des statuts ou d'un contrat,

- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Une filiale doit être exclue de la consolidation lorsque :

- (a) le contrôle est destiné à être temporaire parce que la filiale est acquise et détenue dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche, ou
- (b) la filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

De telles filiales doivent être comptabilisées comme si elles constituaient des placements.

II-2- Définition du périmètre de consolidation

- La société TAWASOL GROUP HOLDING SA est la société mère du groupe à consolider.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est intégrée dans le périmètre de consolidation.

II-3- Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère TAWASOL GROUP HOLDING SA et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés pro forma présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe,
- élimination des opérations intragroupe et des résultats internes,
- détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés, essentiellement sur l'estimation des marges sur stocks et les subventions d'investissement
- cumul arithmétique des comptes individuels,

- élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

Il est à noter qu'en 2024, pour les besoins de la présentation des états financiers consolidés pro forma, 14 sociétés font l'objet d'une intégration globale et une société fait l'objet de mise en équivalence.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2024, figure à la note N° I.

II-4- Elimination des opérations intragroupes et des résultats internes

II-4-1-Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatives entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

II-4-2-Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

- Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II-5- Ecart de première consolidation

L'écart de première consolidation représente la différence existante, au moment de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation d'un groupe, entre le coût d'acquisition des titres par la société consolidante et la part correspondante dans les capitaux propres de sa filiale. La différence de première consolidation s'explique d'abord par la reconnaissance d'un écart d'évaluation, à savoir « la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée ».

La seconde composante de la différence de première consolidation est, selon la norme comptable NCT 38, l'écart d'acquisition. Cet écart est habituellement appelé goodwill, ce terme étant retenu par la réglementation internationale.

Son existence s'explique par la prise en considération de multiples facteurs, les uns attachés à la filiale, les autres correspondant aux avantages et synergies, pour la société mère, ou le groupe, de la prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables et est calculé de façon résiduelle.

L'écart de première consolidation comprend donc :

- des écarts d'évaluation afférents à certains éléments identifiables, qui sont ainsi réestimés à l'actif du bilan consolidé (terrains, constructions, fonds commerciaux, marques, réseaux commerciaux, parts de marchés, etc.) ;
- un solde, non affecté, appelé écart d'acquisition qui peut être positif ou négatif.

Le « Goodwill positif » est amorti sur une durée n'excédant pas vingt ans à partir de la date d'acquisition.

II-6-Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre, à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement, de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé, sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

III- Principes de consolidation

III-1- Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce, licences, marques, brevets et droits au bail ainsi que les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition en hors taxes récupérables. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie estimées. (Logiciel : 33%).

III-2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

Les plus ou moins-values sur cession d'immobilisations et les marges sur ventes d'immobilisations intergroupes ont été éliminées.

III-3- Stocks

Les stocks des produits et des travaux en cours sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leurs valeurs de réalisation nette. L'évaluation du coût de revient des stocks de travaux en cours est calculée sur la base du prix de vente moins la marge pratiquée par les différentes sociétés.

III-4- Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

III-5- Impôt sur les sociétés

Les sociétés du TAWASOL GROUP HOLDING SA sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il n'a pas été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat et notamment sur les marges sur stocks.

Les effets des redressements fiscaux des sociétés du groupe sont comptabilisés directement sur les capitaux propres des filiales sous la rubrique « Effet des modifications comptables ».

III-6- Revenus

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés net de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

III-7- Présentation de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie

L'état de résultat consolidé pro forma est présenté selon le modèle autorisé.

NOTES EXPLICATIVES

I- Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation, les pourcentages de contrôle et d'intérêts ainsi que les méthodes de consolidation utilisées sont présentés dans le tableau suivant :

Sociétés	Pourcentage de contrôle			Pourcentage d'intérêts		
	Au 31/12/2024 Pro Forma	Au 31/12/2023	Statut	Au 31/12/2024 Pro Forma	Au 31/12/2023	Méthode de consolidation
TGH	100%	100%	Société mère	100%	100%	Intégration globale
HAYATCOM TUNISIE	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
RETEL TUNISIE	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
RETEL SERVICES	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
RETEL TELECOM	51%	51%	Filiale	51%	51%	Intégration globale
TAWASOL INVESTMENT SICAR	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
JUPITER IMMOBILIÈRE	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
UTS-PALMA	45%	28%	Filiale	45%	100%	Intégration globale
JNAYNET MONTFLEURY	70%	70%	Filiale	70%	70%	Intégration globale
SUD FORAGE	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
WIN TRAVAUX	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
HAYATCOM RDC	70%	100%	Filiale	70%	100%	Intégration globale
HAYATCOM ETHIOPIE	80%	80%	Filiale	80%	80%	Intégration globale
RETEL SERVICES FRANCE	60%	60%	Filiale	60%	60%	Intégration globale
JNAYNET MANAR	32%	32%	Entreprise associée	32%	32%	Mise en équivalence

I-1- Changement du périmètre et modification de la structure du groupe

Le périmètre de consolidation du groupe TAWASOL GROUP HOLDING n'a subi aucune modification durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 :

I-2- Profilé Aluminium Maghrébin

L'acquisition de la société PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN est structurée sur plusieurs étapes aboutissant in fine à la prise de contrôle total de la société par le groupe TAWASOL GROUP HOLDING contre un désengagement progressif du Groupe AREM. Un protocole d'accord portant sur la cession de 472 173 actions pour un montant de 2 500 000 dinars a été signé entre les actionnaires de la société PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN d'un côté et la société TAWASOL GROUP HOLDING et la famille CHABCHOUB d'un autre côté. Les premières phases du regroupement ont été réalisées en 2015 à savoir, une prise de participation à hauteur de 18,89 % par le biais d'une augmentation du capital réservée et la nomination de Mr Mohamed Amine CHABCHOUB en tant que directeur général de la société.

Courant 2017, les sociétés PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN et UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES ont finalisé leur projet de fusion entamé en 2016 portant ainsi le pourcentage de participation du groupe dans l'ensemble fusionné à 27,91%. La date d'effet de la fusion a été fixée au 01 janvier 2016. Courant 2023, le pourcentage de participation du groupe dans la société UTS-PALMA a passé à 44,61%. Depuis février 2022, M. Mohamed Amine CHABCHOUB, continue à participer d'une manière active, à la gestion de la société UTS-PALMA en tant qu'administrateur.

De ce fait, les comptes de l'ensemble fusionné UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES-PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN ont été intégrés globalement dans les états financiers consolidés de TAWASOL GROUP HOLDING.

I-3- Filiales exclues du périmètre de consolidation

Le groupe TAWASOL GROUP HOLDING n'a pas intégré dans ses comptes consolidés les états financiers de 7 sociétés qui répondent aux critères de l'intégration pour motif d'indisponibilité de l'information financière. Les participations du groupe dans ces 8 filiales se détaillent comme suit :

Filiale	% de contrôle	Montant de la participation	Provision comptabilisée sur les titres détenus
HAYATCOM ALGERIE	50%	37 840	0
RETEL PROJECT	100%	47 084	0
RETEL WEST AFRICA	50%	36 104	0
TOUTOUTDIS	70%	148 959	144 614
DEUX PAS	50%	106 400	103 297
ONE TECH ALGERIE	70%	43 995	43 995
GREEN TECHNOLOGIES	76%	8	0

II- Actifs

II-1- Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles Pro Forma s'élève au 31 décembre 2024 à 6.839.956 dinars contre 6.830.801 dinars au 31 décembre 2023.

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Goodwill	6 429 047	0	6 429 047	6 429 047
Logiciels	309 248	0	309 248	306 373
Autres immobilisations incorporelles	101 660	0	101 660	95 380
Total	6 839 956	0	6 839 956	6 830 801

II-1-1 Goodwill

Ce poste correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés acquises par le groupe. Il présente au 31 décembre 2024 un solde brut de 6.429.047 dinars et n'a pas subi de variation durant l'exercice.

II-1-2 Amortissement des Immobilisations incorporelles

La valeur des amortissements des immobilisations incorporelles Pro Forma s'élève au 31 décembre 2024 à 5.070.632 dinars contre 4.505.324 dinars au 31 décembre 2023.

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Amortissements des Goodwill	4 732 328	0	4 732 328	4 179 766
Amortissements des Logiciels	291 508	0	291 508	284 919
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	46 796	0	46 796	40 639
Total	5 070 632	0	5 070 632	4 505 324

II-2- Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles Pro Forma s'élève au 31 décembre 2024 à 59.603.443 dinars contre 57.164.919 dinars au 31 décembre 2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Terrains	8 769 529	0	8 769 529	8 769 529
Constructions	9 555 459	0	9 555 459	9 224 027
Installations techniques matériels et outillages	29 857 368	0	29 857 368	30 735 829
Matériels de transport	6 933 286	0	6 933 286	4 202 915
Agencements et aménagements	1 071 863	0	1 071 863	903 873
Matériel de bureau	426 409	0	426 409	420 538
Matériel informatique	962 243	0	962 243	910 667
Immobilisations corporelles en cours	2 027 286	0	2 027 286	1 997 541
Total	59 603 443	0	59 603 443	57 164 919

II-2-1- Amortissement des Immobilisations corporelles

La valeur des amortissements des immobilisations corporelles Pro Forma s'élève au 31 décembre 2024 à 33.117.516 dinars contre 31.677.397 dinars au 31 décembre 2023.

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Amortissements des Constructions	5 089 447	0	5 089 447	4 803 940
Amortissements des Installations techniques matériels et outillages	19 446 196	0	19 446 196	19 260 207
Amortissements des Matériels de transport	3 010 941	0	3 010 941	3 272 694
Amortissements des Agencements et aménagements	1 573 004	0	1 573 004	1 432 161
Amortissements des Matériels de bureau	410 694	0	410 694	376 272
Amortissements des Matériels informatiques	859 422	0	859 422	802 443
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	1 729 680	998 132	2 727 812	1 729 680
Total	32 119 384	998 132	33 117 516	31 677 397

II-3- Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières Pro Forma s'élève au 31 décembre 2024 à 14.974.736 dinars contre 11.238.693 dinars au 31 décembre 2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Dépôts et cautionnements	4 326 079	0	4 326 079	3 757 411
Prêts	3 436 714	0	3 436 714	0
Titres de participation	380 144	0	380 144	649 483
Titres de participation déconsolidés	6 831 799	0	6 831 799	6 831 799
Total	14 974 736	0	14 974 736	11 238 693

II-3-1- Titres de participation

Au 31 décembre 2024, les titres de participation se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024
RETEL WEST AFRICA	36 104
SIAM	3 425
SALGATEL	158 665
BAXEL TUNISIE	172 950
SLF	8 000
GROUPEMENT TAWASOL BTP	1 000
Total	380 144

II-3-2- Titres déconsolidés

Au 31 décembre 2024, les titres déconsolidés se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Titres HAYATCOM ALGERIE	3 917 896	0	3 917 896	3 917 896
Titres RETEL PROJECT	3 021 172	0	3 021 172	3 021 172
Titres GREEN TECHNOLOGIES	-107 269	0	-107 269	-107 269
Total	6 831 799	0	6 831 799	6 831 799

II-3-3- Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2024, les titres mis en équivalence se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Titres de participation JNAYNET MANAR	2 300 000	0	2 300 000	2 300 000
Réserves consolidées	-883 344	0	-883 344	-872 126
Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence	-73 851	0	-73 851	-79 171
Total	1 342 806	0	1 342 806	1 348 703

II-4- Autres actifs non courants

La valeur nette des autres actifs non courants Pro Forma s'élève au 31 décembre 2024 à 2.535.682 dinars contre 3.057.812 dinars au 31 décembre 2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Frais préliminaires nets	3 025 357	-1 083 710	1 941 647	3 057 812
Charges à répartir	594 035	0	594 035	0
Total	3 619 392	-1 083 710	2 535 682	3 057 812

II-5- Stocks

La valeur brute des stocks Pro Forma s'élève au 31 décembre 2024 à 34.988.847 dinars contre 40.774.895 dinars au 31 décembre 2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Stock de travaux en cours	30 616 113	-3 524 748	27 091 365	29 361 389
Stocks de matières et fournitures	3 880 800	-633 904	3 246 896	2 290 583
Stock de marchandises	854 779	0	854 779	856 204
Stocks de matières premières	1 191 937	0	1 191 937	4 352 469
Stocks de produits finis	2 603 870	0	2 603 870	3 914 251
Total	39 147 499	-4 158 652	34 988 847	40 774 895

II-6- Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés bruts Pro Forma s'élèvent au 31 décembre 2024 à 51.881.552 dinars contre 50.015.843 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Clients ordinaires	30 831 929	0	30 831 929	29 158 596
Clients, factures à établir	18 279 493	-5 126 790	13 152 703	13 893 953
Clients, effets à recevoir	2 175 556	0	2 175 556	1 095 449
Clients, Retenues de garantie	5 721 364	0	5 721 364	5 867 845
Total	57 008 342	-5 126 790	51 881 552	50 015 843

II-7- Autres actifs courants

Au 31 décembre 2024, les autres actifs courants Pro Forma présentent un solde débiteur brut s'élevant à 35.718.935 dinars contre un solde débiteur brut de 48.837.794 dinars au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Avances aux fournisseurs	7 719 184	0	7 719 184	8 973 399
Reports d'impôts	10 132 800	0	10 132 800	9 992 839
Débiteurs divers	11 959 824	0	11 959 824	16 242 520
Charges constatées d'avance	1 629 982	0	1 629 982	1 303 876
Produits à recevoir	12 828 664	-8 854 901	3 973 763	12 012 761
Personnel-Avances et acomptes	101 259	0	101 259	108 880
Compte d'attente	202 123	0	202 123	203 520
Total	44 573 836	-8 854 901	35 718 935	48 837 794

II-8- Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 10.887.000 dinars contre un solde de 20.502.416 dinars au 31 décembre 2023. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Placements courants	1 977 150	0	1 977 150	5 791 373
Banques	7 915 806	0	7 915 806	14 025 317
Caisse	821 232	0	821 232	481 687
Valeurs à l'encaissement	172 812	0	172 812	204 039
Total	10 887 000	0	10 887 000	20 502 416

III- Capitaux propres, intérêts minoritaires et passifs

III-1- Capitaux propres du groupe

Les capitaux propres Pro Forma groupe et hors groupe se présentent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Capital social	108 000 000	0	108 000 000	108 000 000
Réserves consolidées	-89 335 352	-35 513 329	-124 848 681	-88 272 763
Résultat de l'exercice (*)	1 148 591	-4 455 541	-3 306 950	-866 039
Total	19 813 239	-39 968 869	-20 155 630	18 861 198

(*) Le détail du résultat de l'exercice Pro Forma par société figure dans la note « VI- Résultat et chiffre d'affaires du groupe ».

III-2- Intérêts minoritaires

Les intérêts des minoritaires Pro Forma ont atteint 597.243 dinars au 31 décembre 2024 contre un solde de 794.236 dinars au 31 décembre 2023. Ils s'analysent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Part des minoritaires dans les réserves	871 726	-918 580	-46 854	1 081 185
Part des minoritaires dans le résultat	16 963	627 134	644 097	-286 949
Total	888 688	-291 445	597 243	794 236

III-3- Emprunts

Au 31 décembre 2024, l'encours des emprunts dus par le groupe se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Leasing	156 104	0	156 104	565 374
Emprunts	20 138 251	0	20 138 251	25 977 840
Total	20 294 355	0	20 294 355	26 543 214

III-4- Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique a atteint 18.605.132 dinars au 31 décembre 2024 contre un solde de 19.454.893 dinars au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Fournisseurs ordinaires	12 186 619	0	12 186 619	12 851 961
Fournisseurs, effets à payer	2 591 890	0	2 591 890	3 742 522
Fournisseurs factures non encore parvenues	480 610	0	480 610	963 816
Fournisseurs étrangers	1 717 329	0	1 717 329	24 066
Fournisseurs d'immobilisation	1 628 684	0	1 628 684	1 872 528
Total	18 605 132	0	18 605 132	19 454 893

III-5- Autres passifs courants

Au 31 décembre 2024, les autres passifs courants Pro Forma présentent un solde créditeur s'élevant à 48.284.757 dinars contre un solde créditeur de 48.988.212 au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Avances reçues des clients	30 310 917	0	30 310 917	32 134 450
Impôts et taxes à payer	7 173 060	0	7 173 060	7 097 990
Charges à payer	6 438 117	0	6 438 117	2 947 270
Créditeurs divers	991 958	0	991 958	3 720 984
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	986 096	0	986 096	987 296
CNSS	1 425 762	0	1 425 762	1 045 968
Provision pour congés payés	234 883	0	234 883	245 204
Personnel, rémunération due	679 821	0	679 821	765 321
Produits comptabilisés d'avance	38 642	0	38 642	43 729
Compte d'attente	5 500	0	5 500	0
Total	48 284 757	0	48 284 757	48 988 212

III-6- Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde créditeur de la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers » s'élève au 31 décembre 2024 à 71.857.402 dinars contre un solde créditeur de 68.485.878 dinars au 31 décembre 2023.

Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Emprunts courants	3 761 557	0	3 761 557	6 107 879
Concours bancaires	26 395 699	0	26 395 699	24 768 564
Echéances à moins d'un an sur emprunts	37 948 953	0	37 948 953	35 506 872
Intérêts courus	3 751 194	0	3 751 194	2 102 563
Total	71 857 402	0	71 857 402	68 485 878

IV- Etat de résultat

IV-1- Revenus

Le solde de la rubrique « Revenus » s'élève au 31 décembre 2024 à 72.156.298 dinars contre un solde de 72.213.515 dinars au 31 décembre 2023. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Ventes et prestations de services (*)	74 951 407	0	74 951 407	74 176 266
Autres revenus	237 979	0	237 979	1 135 419
RRR accordés sur ventes	-3 033 088	0	-3 033 088	-3 098 170
Total	72 156 298	0	72 156 298	72 213 515

(*) Le détail du chiffre d'affaires par société figure dans la note « VI- Résultat et chiffre d'affaires du groupe »

IV-2- Achats d'approvisionnements consommés

Au 31 décembre 2024, les achats consommés Pro Forma s'élèvent à 42.538.225 dinars contre 43.101.167 dinars au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Achats de matières premières	21 083 070	0	21 083 070	21 989 450
Achats de prestations de services	8 608 044	0	8 608 044	5 968 246
Achats non stockés de matériaux	8 113 500	0	8 113 500	4 093 862
Variation de stock des approvisionnements	1 570 314	633 904	2 204 218	9 686 959
Achats de travaux de sous-traitance	0	0	0	158 413
Frais accessoires sur achats	2 551 509	0	2 551 509	1 376 768
Transfert de charges des achats	-22 116	0	-22 116	-172 531
Total	41 904 321	633 904	42 538 225	43 101 167

IV-3- Charges du personnel

Au 31 décembre 2024, les charges de personnel Pro Forma s'élèvent à 8.366.528 dinars contre 8.224.391 dinars au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Salaires et appointements	6 666 264	0	6 666 264	6 709 888
Charges patronales	1 128 279	0	1 128 279	1 038 120
Autres Charges du personnel	867 329	0	867 329	744 584
Transfert de charges	-295 344	0	-295 344	-268 201
Total	8 366 528	0	8 366 528	8 224 391

IV-4- Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2024, les autres charges d'exploitation Pro Forma s'élèvent à 10.432.996 dinars contre 14.609.222 dinars au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Assurances	297 647	0	297 647	382 117
Sous-traitance générale	1 716 588	0	1 716 588	3 133 192
Entretien et réparation	863 507	0	863 507	817 967
Voyages et déplacements	911 836	0	911 836	2 307 175
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 476 047	0	1 476 047	2 252 825
Transport	585 988	0	585 988	567 450
Services bancaires et assimilés	1 430 663	0	1 430 663	1 561 703
Frais postaux et de télécommunication	204 222	0	204 222	102 728
Charges locatives	1 303 167	0	1 303 167	975 777
Publicité, publications et relations publiques	4 636	0	4 636	52 042
Personnel extérieur à l'entreprise	0	0	0	2 490
Divers services extérieurs	553 642	0	553 642	333 241
Impôts taxes et versements assimilés	1 131 696	0	1 131 696	2 363 325
Transferts de charges d'exploitation	-46 643	0	-46 643	-242 810
TOTAL	10 432 996	0	10 432 996	14 609 222

IV-5- Charges financières nettes

Les charges financières nettes Pro Forma du groupe s'élèvent au 31 décembre 2024 à 10.044.956 dinars contre un solde de 10.717.327 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Charges financières, intérêts et agios bancaires	9 230 600	834 901	10 065 501	10 591 516
Pertes de change	18 463	0	18 463	590 998
Gains de change et autres produits financiers	-39 008	0	-39 008	-465 187
Total	9 210 055	834 901	10 044 956	10 717 327

IV-6- Produits des placements

Les produits des placements Pro Forma du groupe s'élèvent au 31 décembre 2024 à 3.942.983 dinars contre un solde de 1.032.654 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Produits des placements	311 246	0	311 246	493 470
Autres produits des placements	3 631 737	0	3 631 737	539 184
Total Produits des placements	3 942 983	0	3 942 983	1 032 654

IV-7- Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires Pro Forma du groupe s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1.369.232 dinars contre un solde de 5.246.431 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Ajustement	Solde au 31/12/2024 Pro Forma	Solde au 31/12/2023
Plus-value sur cession d'immobilisations	956 780	0	956 780	1 730 807
Divers gains ordinaires	412 452	0	412 452	3 515 624
Total	1 369 232	0	1 369 232	5 246 431

V- Etat de flux de trésorerie

La trésorerie est passée de -6.368.711 dinars au 31 décembre 2023 à -19.259.893 dinars au 31 décembre 2024 enregistrant ainsi une variation négative de 12.891.182 dinars affectée aux activités d'exploitation pour un montant -224.388 dinars, aux activités d'investissement pour -6.513.694 dinars et aux activités de financement pour -6.153.100 dinars.

L'exploitation a généré un flux négatif de 224.388 dinars provenant essentiellement de l'augmentation du BFR de 3.687.358 dinars et du résultat avant amortissement pour un montant de 3.389.120 dinars.

L'augmentation du BFR est expliquée par l'augmentation des créances pour 1.865.709 dinars et l'augmentation des autres actifs courants de 6.054.481 dinars compensées par la diminution des stocks pour un montant de 5.786.048 dinars et la baisse des dettes d'exploitation de 1.553.216 dinars.

Les flux d'investissement représentent un décaissement de 6.513.694 dinars provenant essentiellement de flux relatifs aux cessions des immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de 1.098.782 dinars compensés par des décaissements provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de 4.398.565 dinars et d'immobilisation financières pour un montant de 3.736.042 dinars.

Les flux provenant des activités de financement s'élèvent à 6.153.100 dinars provenant des flux nets d'encaissement et de décaissement de crédits.

V-1- Réconciliation des soldes de trésorerie

Les soldes de la trésorerie au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024
Liquidités et équivalents de liquidités à l'actif	10 887 000
Concours bancaires au passif	-71 857 402
Emprunts courants	41 710 509
Trésorerie de clôture à l'état de flux de trésorerie	-19 259 893
Ecart	0

VI- Résultat et chiffre d'affaires du groupe

Au 31 décembre 2024, le résultat Pro Forma ainsi que le chiffre d'affaires du groupe Pro Forma se détaillent par société comme suit :

Société	Résultat - Part du groupe 2024	Ajustement	Résultat - Part du groupe 2024 Pro Forma	Résultat - Part du groupe 2023	Chiffre d'affaires 2024 (*)	Chiffre d'affaires 2023
TGH	705 585	0	705 585	-692 905	103 887	300 260
HAYATCOM TUNISIE	-235 836	0	-235 836	-671 675	5 775 460	6 705 125
HAYATCOM RDC	200 914	0	200 914	205 392	8 805 900	7 835 346
RETEL	-961 268	-2 552 374	-3 513 642	-1 236 748	16 632 937	15 323 683
HAYATCOM ETHIPOIE	43 064	0	43 064	11 167	479 892	541 700
RETEL SERVICES France	-12 077	0	-12 077	-5 044	0	0
RETEL SERVICES	274 737	0	274 737	-286 736	52 272	739 840
RETEL TELECOM (Ex MARAIS TUNISIE)	35 017	0	35 017	1 980	0	0
TIS	108 379	-99 995	8 384	105 828	0	0
WIN TRAVAUX	-275 262	0	-275 262	-291 144	0	0
JUPITER	-86 050	0	-86 050	-860 939	50 420	1 623 894
JNAYNET MONTFLEURY	-241 658	-630 406	-872 064	-653 909	524 518	627 779
UTS-PALMA	1 593 046	-1 172 766	420 280	3 508 693	39 731 013	38 515 889
Total	1 148 591	-4 455 541	-3 306 950	-866 039	72 156 298	72 213 515

(*) Aucun ajustement n'a été apporté au chiffre d'affaires de l'exercice 2024.

VII- Note explicative des ajustements

Les ajustements apportés se détaillent comme suit :

Nature de l'opération d'ajustement	Filiale concernée	Impact sur les capitaux propres	Impact sur le résultat	Note n°
Provision sur créances clients douteuses	UTS PALMA	-6 741 812		II-6-1
Provision immobilisation non mise en service	UTS PALMA	-998 132		II-2-1
Provision sur créance ESSEYAH	UTS PALMA	-4 374 000		II-7-1
Provision sur créance CLASS-ALU	UTS PALMA		-340 950	IV-9/II-7-1
Provision créance ESSEYAH	UTS PALMA		-310 005	IV-9/II-7-1
Apurement du produit d'indemnisation STEG	RETEL	-5 900 000		II-7
Provision du report d'impôt sur les sociétés	RETEL	-1 993 514		II-7-1
Provision du solde fournisseur débiteur STE GHRAIRI	RETEL	-463 839		II-7-1
Apurement du produit d'indemnisation au titre du contrat G5-2019 STEG	RETEL	-2 000 000		II-7
Apurement du produit de révision exceptionnelle du prix des contrats G5-2019 et G34 STEG	RETEL	-4 263 937		II-6

Nature de l'opération d'ajustement	Filiale concernée	Impact sur les capitaux propres	Impact sur le résultat	Note n°
Annulation du produit non encore facturé relatif au contrat 288 STEG	RETEL	-862 853		II-6
Annulation de stock de travaux en cours Jupiter	RETEL	-451 836		II-5
Annulation des ristournes / intérêts à recevoir BNA	RETEL		-834 901	II-7/IV-5
Dotation aux résorptions des frais préliminaires - succursale BENIN	RETEL		-1 083 710	IV-9
Ajustement du stock de matière première - Succursale BENIN	RETEL		-633 904	IV-2/II-5
Provision sur créances douteuses RBNO	RETEL SERVICES	-641 361		II-6-1
Provision sur stock non mouvementé	RETEL SERVICES	-339 644		II-5-1
Ajustement du stock de travaux JM / Elimination de l'impact de l'incorporation des charges financière au coût de stock	JNAYNET MONTFLEURY	-2 547 976		II-5
Ajustement du stock de travaux JM / Elimination de l'impact de l'incorporation des charges financière au coût de stock	JNAYNET MONTFLEURY		-524 936	II-5/IV-8
Provision du solde du compte "Débiteurs Créditeurs Divers"	HAYATCOM TUNISIE	-412 662		II-7-1
Provision sur stock non mouvementé	HAYATCOM TUNISIE	-156 340		II-5-1
Provision billet de trésorerie RBNO	TGH	-500 000		II-8-1
Provision sur créance client douteuse	TGH	-86 795		II-6-1
Provision du solde de produit à recevoir RBNO	TGH	-120 000		II-7
Provision du solde du compte débiteur RBNO	TGH	-1 096 848		II-7-1
Provision des pertes subies par TGH au titre de l'affaire Zitouna	TGH	-2 480 360		III-3-1
Provision du fonds géré TTC	TIS		-100 000	II-3-4/IV-9
	Total	-36 431 909	-3 828 406	
			-40 260 315	

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BTK 2025-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le **29 avril 2025**, a décidé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires, subordonnés ou autres, au cours des exercices 2025 et 2026, pour un montant total maximum de deux cent (200) millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches selon la conjoncture du marché et les besoins de la Banque.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pourvoir de fixer, à la veille de l'émission, les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la Banque, réuni le **17 juin 2025**, a décidé d'émettre deux emprunts obligataires courant l'exercice 2025 et ce, selon les conditions suivantes :

- Emprunt 1 : Emprunt obligataire ordinaire aux conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt obligataire : 40 MD
- Durée : 5 ans
- Amortissement : Remboursement annuel constant et/ou remboursement in fine
- Taux d'intérêt :
 - ▶ Taux Variable indexé au TMM majoré d'une marge maximale de 2,45%
 - ▶ Taux fixe :
 - au maximum 9,75% pour le remboursement annuel
 - au maximum 9,95% pour le remboursement in fine

- Emprunt 2 : Emprunt obligataire subordonné aux conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt obligataire : 30 MD
- Durée : 5 ans
- Amortissement : Remboursement annuel constant et/ou remboursement in fine

- Taux d'intérêt :
 - Taux Variable indexé au TMM majoré d'une marge maximale de 2,55%
 - Taux fixe :
 - au maximum 9,95% pour le remboursement annuel
 - au maximum 10,15% pour le remboursement in fine
- **Les deux emprunts seront proposés selon les proportionnalités suivantes : 40% à taux fixe et 60% à taux variable.**

Le Conseil d'Administration du **17 juin 2025** a délégué au Directeur Général les pouvoirs de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché, et de procéder aux ajustements nécessaires selon les conditions du marché à l'émission de l'emprunt.

La Direction Générale de la BTK a décidé, en date du **10 décembre 2025**, d'émettre un emprunt obligataire ordinaire « BTK 2025-1 » d'un montant de 40 000 000 de dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Montant	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	16 000 000 DT	Fixe : 9,15%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
B	5 ans	24 000 000 DT	Variable : TMM + 1,75%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » est d'un montant de 40 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

L'emprunt « BTK 2025-1 » est émis en deux catégories A et B réparties comme suit :

- **Catégorie A** : 40% du montant global de l'emprunt, soit 16 000 000 de dinars ;
- **Catégorie B** : 60% du montant global de l'emprunt, soit 24 000 000 de dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt seront ouvertes le **06/01/2026** et clôturées au plus tard le **30/01/2026**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (40 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'émission).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit 400 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **30/01/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **06/01/2026** auprès de BTK Conseil, intermédiaire en bourse sis au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

Cette émission obligataire vise à renforcer les ressources stables de la banque pour financer son activité et son programme de développement, dans le cadre de son plan stratégique. Elle permettra également une meilleure adéquation des ressources avec les emplois, tant en termes d'échéances que de taux.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt** : « BTK 2025-1 ».
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BTK Conseil-intermédiaire en Bourse). L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : Des obligations.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/01/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/01/2026**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt obligataire seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,75%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 175 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **janvier** de l'année **N-1** au mois de **décembre** de l'année **N-1**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B, soit le **30/01/2027**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/01/2031** pour les deux catégories A et B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Les intérêts sont payés à terme échu le **30 janvier** de chaque année pour les deux catégories A et B.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **30/01/2027** pour les deux catégories A et B.

La dernière échéance est prévue pour le **30/01/2031** pour les deux catégories A et B.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Catégorie A : souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt obligataire est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la catégorie A, ce taux est de **9,15%** l'an.

Marge actuarielle (Catégorie B : souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **novembre 2025 à titre indicatif**, qui est égale à **7,654%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,404%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,75%** l'an pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » sont émises sur une durée de **5 ans** pour les deux catégories A et B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les deux catégories A et B.

Duration de l'emprunt (Catégorie A : souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de la catégorie A de cet emprunt est de **2,685 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la banque :

En date du **13/03/2025**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la BTK à « **B(tun)** » avec perspective d'évolution stable et la note nationale à court terme à « **B(tun)** ».

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/banque-tuniso-koweitienne-80360679>

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **11/12/2025**, une notation provisoire à long terme « **B (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire « **BTK 2025-1** ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse BTK Conseil, en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de

la BTK Conseil, intermédiaire en Bourse sis à l'Immeuble BTK, 10 bis, Avenue Mohamed V -1001- Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt obligataire « **BTK 2025-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BTK Conseil, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BTK négociables sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, il s'agit de l'emprunt obligataire « **BTK 2009** » et « **BTK 2024-1** ».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse BTK Conseil de demander l'admission de l'emprunt obligataire « **BTK 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BTK s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **BTK 2025-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **19/12/2025** sous le **n°25/1168**, du document de référence « BTK 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **19/12/2025** sous le **n°25/009** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au quatrième trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.

La note d'opération ainsi que le document de référence « BTK 2025 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK –10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 TUNIS ; de la BTK Conseil intermédiaire en bourse – Immeuble BTK - 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au quatrième trimestre de l'exercice 2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2026.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'UBCI réunie le **29/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés sur la période de cinq ans à venir dans la limite de 150 millions de dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le conseil d'administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

A cet effet, le Conseil d'Administration de la société réuni le **28/08/2025** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « UBCI Subordonné 2025-2 » d'un montant de 60 000 000 DT et a délégué à la Direction Générale la fixation des conditions dudit emprunt.

Dans ce cadre, la Direction Générale a arrêté les caractéristiques comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,10%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	5 ans	TMM+1,65%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	9,20%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie D	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM+1,75%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « **UBCI SUBORDONNE 2025-2** » est d'un montant de **60 000 000 DT**, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **UBCI SUBORDONNE 2025-2** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **30/12/2025** et clôturées au plus tard le **15/01/2026**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/01/2026**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/03/2026** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par l'UBCI.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **30/12/2025** auprès de l'Union Capital, intermédiaire en bourse, 1, Place Pasteur -1002-Tunis Belvédère et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

UBCI, de part son statut de banque est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, l'UBCI a décidé d'émettre cet emprunt subordonné dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer davantage ses fonds propres nets afin de soutenir son développement.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt** : « UBCI SUBORDONNE 2025-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créance
- **Forme des titres** : Nominative
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créances).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par UNION CAPITAL - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/01/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **15/01/2026** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes à quatre taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **9,10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,65%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **165 points** de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- Pour la catégorie de C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

Taux fixe : taux annuel brut de **9,20 %**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis, avec une période de grâce portant sur les deux premières années durant lesquelles seuls les intérêts sont versés.

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,75%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis avec une période de grâce portant sur les deux premières années durant lesquelles seuls les intérêts sont versés. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens

mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **175 points** de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour les catégories A et B, et à la 3^{ème} année pour les catégories C et D.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/01/2031** pour les catégories A et B et le **15/01/2033** pour les catégories C et D.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et/ou le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 janvier** de chaque année pour les quatre catégories A, B, C et D.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/01/2027** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15/01/2027** pour les catégories A et B et le **15/01/2029** pour les catégories C et D.

La dernière échéance est prévue pour le **15/01/2031** pour les catégories A et B et pour le **15/01/2033** pour les catégories C et D.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **Tunisie Clearing**.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt subordonné est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,10%** pour la catégorie A et de **9,20%** pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt subordonné à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de novembre 2025 (à titre indicatif), qui est égale à **7,654%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,304%** pour la catégorie B et **9,404%** pour la catégorie D.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,65%** l'an pour la catégorie B et **1,75%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour les catégories A et B
- **7 ans dont 2 ans de grâce** pour les catégories C et D.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de :

- **3 années** pour les catégories A et B
- **5 années** pour les catégories C et D.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation subordonnée correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées est de :

- **2,686 années** pour la catégorie A
- **4,166 années** pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-2 » est émis **par appel public à l'épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets d'UNION CAPITAL, intermédiaire en Bourse, 1, Place Pasteur-1002-Tunis Belvédère et des autres intermédiaires en bourse.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang :

➤ Rang de créance :

En cas de liquidation de l'UBCI, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées intervient au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « UBCI 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt obligataire subordonné «UBCI SUBORDONNE 2025-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres :

Il existe un (1) emprunt obligataire subordonné en cours émis par l'émetteur qui est coté sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'UBCI s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « UNION CAPITAL » de demander l'admission des

obligations souscrites de l'emprunt « UBCI SUBORDONNE 2025-2 » au marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'UBCI s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ *Nature du titre*

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

➤ *Qualité de crédit de l'émetteur*

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ *Le marché secondaire*

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **12/12/2025** sous le **n°25/1166**, du document de référence «UBCI 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **30/09/2025** sous le **n°25/006** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au 4^{ème} trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.

La note d'opération et le document de référence « UBCI 2025 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'UBCI - 139, avenue de la Liberté -1002- Tunis, d'UNION CAPITAL - Intermédiaire en bourse – 1, Place Pasteur -1002-Tunis, et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2026.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ATL 2025-2»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Arab Tunisian Lease réunie le **23/04/2025** a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **14/11/2025** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « ATL 2025-2 » pour un montant de **50MD** selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	9,15%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

Renseignements relatifs à l'émission

Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à **50 000 000 dinars** divisé en 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2025-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **22/12/2025** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **10/03/2026**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000D) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/03/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **22/12/2025** auprès de la **BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse**, sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de **l'Arab Financial Consultants (AFC), Intermédiaire en Bourse**, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis et **des autres intermédiaires en bourse**.

But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2025 des mises en force qui s'élèvent à 420MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90,3MD par des emprunts obligataires, 38,7MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de la société.

Caractéristiques des titres émis

Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2025-2 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/03/2026** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/03/2026**.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt « ATL 2025-2 » seront offertes à un seul taux d'intérêt fixe de **9,15%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/03/2027**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/03/2027**.

La dernière échéance est prévue pour le **10/03/2031**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année et l'emprunt sera amorti en totalité le **10/03/2031**.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,15%** l'an.

Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt

Durée totale

Les obligations de l'emprunt “ATL 2025-2” sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations du présent emprunt.

Duration de l'emprunt

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est égale à **2,685 années**.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notations

Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **10 Octobre 2025** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

Note nationale à long terme : **BBB + (tun)** ; Perspective : Stable

Note nationale à court terme : **F2 (tun)**

Ci-après le lien de ladite notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151>

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Notation de l'emprunt

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **14/11/2025**, la note provisoire à long terme « **BBB+ (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2025-2** » objet du présent avis.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'Intermédiaire en Bourse BNA Capitaux en sa qualité de chargé de l'opération, s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié au bulletin officiel du CMF.

Mode de placement

L'emprunt obligataire « ATL 2025-2 » objet de la présente note d'opération est émis **par appel public à l'épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt «ATL 2025-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse**.

Marché des titres

Il existe 7 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander l'admission de l'emprunt « ATL 2025-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2025-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **ATL 2025-2** », du document de référence « **ATL 2025** » enregistré auprès du CMF en date du **07 juillet 2025** sous le n° **25/003**, de son actualisation enregistrée auprès du CMF en date **04 décembre 2025** sous le n°**25-003/A001** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 4^{ème} trimestre 2025 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2025** » ainsi que son actualisation, sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL, Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse, Building El Karama Bloc A Les jardins du lac II – Les berges du lac – 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF www.cmft.tn et de l'ATL www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/01/2026.